

## Faits d'actualité

Jean Dalpé

Volume 31, numéro 3, 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103485ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103485ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dalpé, J. (1963). Faits d'actualité. *Assurances*, 31(3), 155–169.  
<https://doi.org/10.7202/1103485ar>

# Faits d'actualité

par

JEAN DALPÉ

## I — Pay as you go — ou l'art de payer comptant

155

Les gouvernements engagent en ce moment une lutte très âpre autour des rentes viagères, comme nous l'avons noté dans notre dernière chronique. La première, la province d'Ontario a fait passer une loi obligeant les entreprises à créer une caisse de retraite à partir du 1er janvier 1965 et forçant chaque individu à participer à une caisse centrale là où le fonds collectif n'existe pas. La loi n'a pas tranché la modalité à suivre. Elle s'est contentée d'établir le principe, en laissant à chacun le loisir de faire face à ses exigences.

De son côté, le gouvernement de la province de Québec a annoncé qu'il ferait passer à une prochaine session une loi confirmant que, dans les bornes de la province, une caisse de retraite serait organisée par l'État provincial. Cette caisse centraliserait les cotisations des intéressés. L'intention serait de créer une rente uniforme dont chacun jouirait à l'âge prévu et dont le coût établi par les actuaires de l'État, serait perçu par une caisse centrale:

a) qui ferait fructifier les sommes ainsi touchées;

b) qui dissocierait le paiement de l'annuité et le poste occupé par le futur rentier puisque la rente ne serait plus attachée au poste que le titulaire occupait au moment de la souscription du contrat. Il y a là une chose extrêmement importante pour l'intéressé et que, malheureusement pour elles, les sociétés privées n'ont pas réalisée pendant qu'il en était encore temps.

Québec créera peut-être deux rentes: l'une fixe et l'autre variable; cette dernière suivant la marche de la Bourse, ou de l'indice du coût de la vie, afin de tenir compte de l'inflation. Ainsi, la première serait complétée par la seconde. Les conseillers du gouvernement provincial se rendent très bien compte, en effet, qu'une rente fixe a tous les inconvénients de la monnaie dont le pouvoir d'achat va décroissant avec la marche croissante de l'inflation. En s'embarquant dans cette affaire, l'État provincial invoque avec raison les droits que lui accorde l'article 94-a de la Constitution, que voici:

*"Il est déclaré par les présentes que le parlement du Canada peut légiférer sur les pensions de vieillesse au Canada, mais aucune loi édictée par le parlement du Canada à l'égard des pensions de vieillesse, ne doit atteindre l'application de quelques lois présentes ou futures d'une législature provinciale relativement aux pensions de vieillesse".*

Le gouvernement provincial veut mettre le contribuable à l'abri pour ses vieux jours. En créant une caisse d'État, il lie dans une certaine mesure sa situation financière à l'avenir de la caisse à cause de l'importance des sommes en jeu. Qu'on imagine l'état des finances provinciales si on se trouvait jamais devant un mouvement d'inflation extrêmement grave. Il est vrai que les rentrées augmenteraient avec l'inflation, la participation de l'intéressé croissant avec la hausse générale des salaires, puisque la contribution de l'employé et de l'employeur serait exprimée en pourcentage, semble-t-il, et non en une prime fixe. En cas d'inflation galopante, on peut imaginer à la fois l'inanité de la rente et les pressions individuelles auxquelles l'État serait exposé par le fonctionnement même du régime démocratique.



Tout en réglant équitablement certains aspects du problème, la province de Québec veut également mettre la main

sur les sommes considérables que la Caisse accumulera, pour les utiliser aux fins du trésor provincial et aussi, croyons-nous, pour faire des placements en actions ordinaires — comme le font à l'heure actuelle les assureurs eux-mêmes, en appliquant le maximum de 15 pour cent que permet la loi fédérale des assurances. Par un calcul rapide, on peut imaginer l'influence considérable que le gouvernement acquerrait de cette manière dans certaines grandes entreprises. Même en observant le maximum actuel de 15 pour cent au total et de trente pour cent de la capitalisation individuelle <sup>1</sup>, on voit quel rôle l'État pourrait jouer dans telle ou telle entreprise ou dans tel groupe. S'il procède, comme le font certaines grandes sociétés détentrices, on peut imaginer l'État provincial devenant grand actionnaire dans la province de Québec, collaborant avec l'initiative privée, lui dictant au besoin ses directives — surtout s'il n'observe pas le maximum de 30 pour cent qu'impose actuellement le contrôle fédéral des assurances par crainte du contrôle individuel et pour suivre le vieux dicton paysan qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans un même panier.

157

Par les perspectives qu'elle ouvre sur l'emploi possible de ses fonds, la Caisse de retraite provinciale est donc extrêmement intéressante à étudier. Elle permet d'anticiper:

a) la création d'une rente équitable, faisant face aux besoins immédiats ou lointains du retraité et fonctionnant en grande partie grâce aux cotisations des employés et des patrons; ce qui est sain en principe;

b) la formation d'une caisse dont les fonds serviraient partiellement à alimenter les besoins financiers provinciaux, de plus en plus grands au fur et à mesure que la Province augmente ses charges sociales et son emprise sur l'économie. Pourvu qu'on l'utilise avec prudence, pourvu aussi que l'équipe dirigeante soit à la hauteur, la Caisse rendra des

---

<sup>1</sup> Suivant les prescriptions de la loi fédérale des assurances.

services en permettant de garder pour les besoins provinciaux des fonds que, jusqu'ici, les assureurs ne se sont pas suffisamment efforcés d'employer sur place. En les utilisant dans la seule province de Québec, on liera, il est vrai, le sort de la Caisse à la prospérité de la Province; mais dans l'état actuel des esprits, il ne semble pas qu'on puisse agir autrement. On ne peut qu'exprimer le vœu qu'on soit extrêmement prudent si on ne veut pas se trouver à un moment donné devant une situation d'autant plus difficile que les capitaux en jeu seront considérables et que les exigences électorales seront grandes. D'autres Fonds, comme celui de l'assurance chômage, ont montré ce qui peut se produire quand les besoins de l'assuré, les aléas de la situation financière et les abus commis par le public se conjuguent pour enrayer soudainement et de façon brutale le fonctionnement normal d'un puissant organisme;

c) la constitution d'une masse de manœuvre de cent à trois cents millions de dollars, suivant les époques, pour l'achat d'actions ordinaires de sociétés privées. Même s'il accepte de se limiter à un pourcentage de la capitalisation, on peut imaginer l'influence dont jouerait l'État dans le secteur privé soit par ses représentants élus au Conseil, soit indirectement. Ainsi, sans avoir recours à une nationalisation coûteuse et qui soulèverait l'opinion, le gouvernement parviendrait à jouer un rôle considérable, qui pourrait être à la fois très heureux et dangereux suivant l'esprit qui le guiderait. Si le gouvernement consentait à appliquer pour le choix de ses représentants et pour ses directives générales les mêmes règles qui permettent aux entreprises privées de naître et de se développer, tout irait bien. Le fera-t-il? C'est là à notre avis l'écueil principal d'un mouvement qui, au point de vue du Canada français, est extrêmement intéressant. Mais pourquoi le secteur capitaliste anglophone pousse-t-il par son incompréhension presque totale les gens les mieux intentionnés

à raisonner ainsi ? Quand donc comprendra-t-il qu'il faut commencer à ouvrir portes et fenêtres dans un édifice trop bien clos, afin que l'air y circule. Certains le font, mais c'est le tout petit nombre. Or, des créations comme celle de la Caisse de retraite ne sont que le début d'une série de mesures qu'une équipe nouvelle, jeune, bien préparée imagine avec d'autant plus d'ardeur qu'elle sent l'opposition plus forte. Il faudrait qu'on comprenne, enfin, que le jeu des vieilles forces n'est plus suffisant pour tout régler.

159



De son côté, le gouvernement fédéral a imaginé autre chose. Et c'est par là que nous revenons à notre titre — *pay as you go* — titre emprunté à l'épicerie où l'on paye pour ce que l'on prend: vieille et simple idée de l'achat au comptant qui, dans l'espèce, permettrait à chacun de toucher immédiatement la rente qu'il lui faut, non pas celle que ses cotisations lui ont valu parce qu'il les a payées en 15 ou 20 ans, mais celle que fixe la loi comme étant celle dont il a besoin. Il y a là une mesure qui tient de l'assistance et non de l'assurance: assistance dont le coût va aller croissant au fur et à mesure que les années passent, le nombre des rentiers et les charges croîtront. Ainsi, la sécurité sociale qui, aux États-Unis, coûtait 2 pour cent il y a 26 ans, revient maintenant à  $7\frac{1}{4}$  pour cent. Elle serait bientôt de  $9\frac{1}{4}$  pour cent dit-on.

Le gouvernement fédéral cherche donc un avantage immédiat. De son côté, le gouvernement de l'Ontario dit: arrangez-vous comme vous voudrez, mais voici un minimum auquel vous devrez faire face. Quant au gouvernement de la province de Québec, il dira bientôt: ce domaine est à moi, voilà ce que j'exige. Voilà la Caisse que j'imagine. Je l'emploierai

pour les fins de la province et de l'État. Quant à l'initiative privée, nous dit-on, elle gardera ses positions acquises si le contribuable le désire. On lui permettra aussi de travailler, au-dessus du minimum prévu. La position ne sera pas facile. Elle exigera les qualités ordinaires de l'initiative individuelle à base de ténacité et d'intelligence. Une fois de plus, il faudra que l'initiative privée s'adapte. Mais peut-être y réussira-t-elle, comme elle l'a fait pour l'assurance hospitalisation.

160 Comme on le sait, elle a gardé ses affaires devant la hausse rapide du coût de l'hospitalisation, qui a suivi les positions hâtives prises par une administration qui est allée au plus pressé et qui a dû, en vitesse, prendre des attitudes et des décisions aux conséquences aussi coûteuses qu'inattendues.

## **II — Les projets de rentes viagères d'Ontario, de Québec et d'Ottawa : étude comparative**

Les "Canadian Pension Plan Guide Reports" ont publié récemment une analyse des trois projets de rentes viagères, mis de l'avant par les trois gouvernements. Nous la reproduisons ici en attirant l'attention du lecteur sur le fait qu'elle a paru sous la forme d'un tableau dans l'excellent "Pension Plan Guide" édité par C. C. H. Canadian Limited de Toronto. Nous avons pensé qu'il aimerait en prendre connaissance afin de clarifier par une lecture même rapide des données multiples, un peu contradictoires et difficiles à relier ensemble. Comme une grosse bataille s'est engagée entre les gouvernements d'abord, puis entre certains d'entre eux et l'initiative privée, il est intéressant d'avoir sous les yeux au moins les éléments de la discussion. Comme le note l'auteur du tableau, dans le cas de Québec on a dû procéder par déduction puisque le gouvernement n'a pas encore communiqué son projet de loi au public. Il s'est contenté d'établir ses droits constitutionnels, de poser en principe que l'on consti-

tuerait une Caisse de retraite groupant les cotisations et les utilisant pour les besoins de l'État, pour assurer au contribuable une rente universelle transportable d'un emploi à un autre, tout en laissant aux sociétés privées la possibilité de traiter au-dessus de la rente prévue individuellement et de conserver les fonds existants.

Même si le tableau comparatif n'a qu'une valeur de conjectures pour Québec, il est intéressant, croyons-nous, pour donner du sujet une vue d'ensemble même très simplifiée.

**COMPARATIVE TABLE OF  
CANADA PENSION PLAN, QUEBEC PLAN and  
ONTARIO PENSION BENEFITS ACT**

(As at October 9, 1963.)

[Note: Some of the information listed here is deduced from the conditions under which Quebec is being permitted to "contract out" of the Canada Pension Plan.]<sup>1</sup>

CANADA

QUEBEC

ONTARIO

**1. Applicability and Coverage**

Universally applicable to employers. Compulsory coverage for all employees (except self-employed and categories from which it may be difficult to collect contributions, but these may join on voluntary basis).

Universally applicable and available.

Applicable to employers with 15 or more employees. Compulsory coverage for all employees after age 30 who work for such an employer.

**2. Maximum Benefit Aimed At, Excluding \$75 Old Age Pension**

\$100 (30% of \$4,000 average wage).

"Comparable" benefits to Canada Pension Plan.

\$80 (based on maximum of first \$400 monthly wage).

**3. Starting Date and Year When Maximum Benefits First Payable**

Contributions begin Oct. 1, 1964. Pension benefits begin Jan. 1, 1966. Maximum benefit of \$100 monthly payable 1976.

Similar to Canada Pension Plan.

Jan. 1, 1965. By 1976 only \$22 payable. Maximum benefit of \$80 payable in the year 2005.

**4. Required Wage and Service to Qualify for Maximum Benefit**

\$4,000 annual average wage — 10 years service.

Similar to Canada Pension Plan.

\$4,800 annual wage, 40 years service.

<sup>1</sup> Depuis, le gouvernement fédéral a décidé d'attendre un peu pour mettre son projet à exécution.

## A S S U R A N C E S

---

### 5. Total Cost to Employers and Employees (equal sharing permitted)

2% Maximum of payroll (first \$4,000 each employee) in first 10 years; increasing to 3% in 1980, 6% in 2050.	Substantially more than Canada Pension Plan in initial stages because of pre-funding.	1½% to 2% of payroll (first \$4,800 each employee).
--	---	---

### 6. Eligibility Age for Contributions

18 years.	18 years.	30 years.
-----------	-----------	-----------

### 7. Age for Receiving Benefits

<b>162</b> Normal, 70 years. Reduced benefits if commenced after 65 years.	Similar to Canada Pension Plan.	Normal 70 years. Reduced benefits if commenced after 60 years.
--	---------------------------------	--

CANADA

QUEBEC

ONTARIO

### 8. Widows and Widowers

Surviving spouse gets 60% of combined wage related pensions before death, or own wage related pension if greater.	Similar to Canada Pension Plan.	Death benefits prior to retirement only.
---	---------------------------------	--

### 9. Portability

Canada-wide.	Canada-wide.	Ontario only.
--------------	--------------	---------------

### 10. Method of Funding

"Pay as you go" — no large fund accumulating.	Advance funding through government agency.	Advance funding through insurance companies, private trusts or Canadian Government Annuities.
---	--	---

### 11. Economic Effects

No savings.	Tremendous forced savings available for Quebec development through government agencies.	Tremendous forced savings available for development or investment through private enterprise.
-------------	---	---

### 12. Administration

Department of National Health and Welfare — contributions collected by National Revenue on monthly basis.	Not known.	Pension Commission, Inspection, annual returns etc. Central Pension Agency to facilitate portability.
---	------------	---

## III — De la traduction au Canada français

Pour ne pas prêter à rire, la traduction doit être faite dans l'esprit de la langue. Très souvent, elle doit s'adapter

à l'idée, plutôt que rechercher des mots rappelant ceux qu'on emploie dans l'autre langue. Elle doit aussi tenir compte de l'usage. Autrement, on se trouve devant une transposition littéraire frisant le ridicule. Monsieur Léon Lorrain aimait citer comme exemple de cette règle élémentaire la phrase familière par laquelle les Américains se déclarent enchantés de faire votre connaissance: "*I am tickled to death to meet you*" qui, traduite littéralement, devient: "Je suis chatouillé à mort de vous rencontrer".

C'est à cela que je pensais en lisant dans le rapport du surintendant des Assurances fédéral les changements apportés au nom de certaines sociétés d'assurance-vie au Canada en 1962. Voici un extrait du rapport à ce sujet:

Changes of Name :

The following changes of name were recorded during 1962:

Canadian :

The French name of the Sun Life Assurance Company of Canada was changed to Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

formerly : Compagnie Canadienne d'Assurance sur la vie dite du Soleil.

The French name of The Imperial Life Assurance Company of Canada was changed to L'Impériale, Compagnie d'Assurance-Vie

formerly : Compagnie Canadienne d'assurance sur la vie l'Impériale.

The use of a French name as an alternative to the English name was authorized for the following Companies during 1962:

Canadian :

Merit Insurance Company : French name — Mérite, Compagnie d'Assurance.

The Mutual Life Assurance Company of Canada : French name — La Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada.

The North American General Insurance Company : French name — La Nord Américaine, Compagnie d'Assurances Générales.

Reliance Insurance Company of Canada : French name — La Reliance Compagnie Canadienne d'Assurances.

164 On sent devant ces six exemples le désir de se rapprocher du milieu canadien-français. On croit qu'il sera plus facile de se faire accepter par les francophones de Québec quand on leur présentera un nom à consonance française. Nous ne voulons pas discuter ici l'à-propos d'une évolution des esprits que les événements expliquent, plutôt qu'ils ne la justifient. Nous désirons simplement nous demander si l'intention est bien servie par la forme qu'elle prend.

Quand on dit Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie, la Mutual Life Compagnie d'Assurance du Canada et la Reliance, Compagnie Canadienne d'Assurance ne souligne-t-on pas davantage ce qu'on cherche à cacher bien maladroitement ? Nous comprenons que, dans les trois cas, on veut garder ce qui a fait le succès de l'entreprise, c'est-à-dire son nom. Mais ne comprend-on pas qu'avoir de l'anglais et du français dans une même appellation, cela tient du baragouin, d'un compromis qui n'accorde aucune importance à l'esprit de la langue. Ceux à qui on suggère une pareille adaptation aux besoins de la pratique ne peuvent qu'en rire s'ils ont un peu le sens du ridicule. Pour notre part, nous regrettons qu'on n'ait pas carrément pris l'attitude que si l'on ne peut pas ou l'on ne veut pas donner un aspect vraiment français au nom de la société, il vaut mieux lui garder son nom original. Si l'on ne veut pas dire: Le Soleil, Compagnie d'Assurance-Vie, qu'on continue simplement de l'appeler Sun Life. Cela ne lui fera pas vendre un dollar d'assurances de plus et, au moins, on évitera de diminuer une très belle et très forte société canadienne d'assurance-vie auprès de ceux qui craignent le ridicule pour les vieilles sociétés, comme

pour les vieilles dames. Si on ne veut pas, en français, traduire "Reliance", qu'on garde tout simplement le nom anglais. Par contre, nous ne voyons aucune objection que l'on rende en français North American General Insurance Company par La Nord Américaine, Compagnie d'Assurances, car ainsi on reste dans l'esprit de la langue.

Mérite, Compagnie d'Assurance est un autre exemple d'incompréhension totale de la langue. Qu'on n'ait pas voulu dire La Mérite ou Le Mérite, nous sommes tout à fait d'accord, mais pourquoi n'a-t-on pas gardé le nom anglais en se rendant compte que "Mérite, Compagnie d'Assurance" est aussi mauvais que la Reliance, etc. . . . En somme, il faudrait comprendre que ce qui est contraire à l'esprit de la langue ne doit pas se faire, si l'on ne veut pas diminuer la valeur de sociétés bâties au cours des années avec habileté et honnêteté, simplement pour avoir l'air de donner aux assurés francophones, qui ne le demandent pas, une satisfaction que ne permet pas le choix d'un nom connu, bien établi.

165

Nous souhaitons en terminant ces remarques, faites en toute sincérité, qu'à l'avenir en donnant un nom à une société naissante, on lui choisisse un équivalent dans l'autre langue, qui ne risque pas de la diminuer ou de la ridiculiser auprès des gens qui se donnent la peine de réfléchir.

#### **IV — Aperçu de la classe moyenne au Canada français**

On a fait une enquête récemment parmi les quinze mille lecteurs de la revue "Commerce", qui est lue principalement dans la classe moyenne de Montréal et de la région. Les résultats sont assez intéressants parce qu'ils indiquent dans l'ensemble les habitudes, les goûts, les initiatives, les moyens de cette classe qui apporte dans notre province une certaine stabilité, une résistance aux idées

166 folles, un esprit de travail qui en font, parfois, la cible des caricaturistes et des militants syndicalistes, mais aussi un des éléments les plus laborieux. C'est ce groupe qui existe en marge de la grande entreprise et des services de l'État, qui ne va pas toujours bien loin, mais qui empêche les excès, qui inspire le centre et parfois la droite en politique, qu'ils prennent chez nous le nom de parti libéral ou de parti conservateur. Certains ont aussi des idées de gauche, mais ils les abandonnent parfois — pour un temps au moins — quand ils se heurtent aux syndicats qui, selon le manuel du parfait militant, ont parfois des procédés ou des tactiques qu'on accepte quand on les voit appliqués aux autres, mais qu'on réproouve quand elles viennent enrayer ou gêner l'essor de son entreprise.

Nous avons feuilleté avec beaucoup d'intérêt les tableaux groupés pour le milieu anglophone sous le titre de "*A survey of the subscribers of Commerce, French-Canada's Business Magazine*", par deux professeurs de l'École des Hautes Études Commerciales, messieurs Maria et Dell'Aniello, et par Edsall Research Limited. Ils sont le résumé de 606 réponses reçues au questionnaire, complétées par 399 entrevues: dépouillement qui a englobé des données venues de tous les coins de la province de Québec.

Voici donc un aperçu de "Commerce" et du milieu auquel appartiennent ses lecteurs:

- 1 — Ils sont jeunes: 76 pour cent ont moins de 50 ans.
- 2 — En 1962, 47.4 pour cent gagnent moins de \$10,000., 26 pour cent de \$10,000. à \$15,000.; 13.3 pour cent de \$15,000. à \$20,000. et 13.3 pour cent plus de \$20,000. Classe sinon riche, du moins qui gagne sa vie assez bien, avec une rémunération moyenne de \$12,000.

Ces chiffres rendent rêveur, cependant. Combien d'efforts et d'initiatives, ils représentent pour une classe qui n'hésite

pas à agir, à courir des risques, à créer des entreprises. Quand on fait la comparaison avec les barèmes acceptés dans certains secteurs, on a l'impression qu'en ce moment certains contribuent à déprécier les valeurs comme à dessein ou sans s'en rendre compte, en permettant à ceux qui tapent sur la table de recevoir beaucoup plus qu'ils ne devraient, compte tenu des services qu'ils rendent dans leur milieu.

- 3 — Ils s'assurent pour des sommes assez substantielles: 167  
 %  
 32 ont une assurance-vie allant de \$25,000. à \$ 50,000.  
 29.4 ont une assurance-vie allant de \$50,000. à \$100,000.  
 11.5 ont une assurance-vie de plus de \$100,000.

- 4 — Ils circulent en automobile:  
 %  
 73 ont une automobile  
 16.5 ont deux automobiles  
 3.3 ont plus de deux automobiles  
 7.2 seulement n'en ont pas.

5 — Ils sont directement mêlés aux œuvres de toutes espèces à un titre quelconque: hôpitaux, sociétés de charité, initiatives paroissiales, clubs de tous genres, associations professionnelles.

- 6 — Et dans quels domaines cette classe moyenne se recrute-t-elle ?  
 %  
 30.2 viennent du commerce de détail et de gros,  
 36.3 de l'industrie,  
 18.5 de la finance et de l'industrie,  
 4.5 des services,  
 2.5 des services de l'État.

- 7 — Dans quelle mesure possède-t-elle une entreprise ?  
 %  
 Oui ... .. 49.3  
 Non ... .. 50.7

8 — Quels postes occupe-t-elle ?

	%
Président ... ..	40
Vice-président ... ..	6
Secrétaire, trésorier, contrôleur ... ..	10.8
Vente ... ..	4.2
Gérant ... ..	26.6
Autres postes ... ..	12.4

168 9 — Quelles sont les relations capital-travail ? En voici un aspect très américain sous la forme d'assurances collectives mises à la disposition du personnel dans le cas de 363 entreprises:

- Dans 54 % des cas, on a une assurance vie collective.
- Dans 65.3% des cas, on a une assurance des frais médicaux et d'hospitalisation.
- Dans 30.6% des cas, on a une caisse de retraite.

Et comment la caisse de retraite est-elle constituée et administrée ?

	%
Auprès d'une société de fiducie ... ..	15.3
Auprès d'une société d'assurance-vie ... ..	46
Auprès du gouvernement fédéral ... ..	2.7
Fonds constitué et administré par l'entreprise	28.8
Autres modalités ... ..	17.1

Il est extrêmement intéressant de voir combien peu le gouvernement fédéral a profité dans ce domaine d'une situation qui, au début tout au moins, était très favorable. Si ses rentes n'ont pas pénétré davantage dans les entreprises c'est probablement qu'on n'a pas su les vendre suffisamment bien. La vente en assurance s'organise, se développe, prend de l'ampleur, seulement si elle est dirigée par des équipes à qui on insuffle de l'allant. Avec leurs défauts et leurs faiblesses, les entreprises privées ont une grande qualité: le dynamisme. C'est ce qui explique, par exemple, que, dès qu'elles ont été bien organisées et secondées par de bonnes équipes d'agents, les sociétés canadiennes françaises ont pris de l'importance

malgré la concurrence des sociétés américaines, anglaises ou canadiennes anglaises beaucoup plus puissantes.

10 — Et, enfin, comment voyage-t-on ?

	En deça de 250 milles	Au-delà - 500 à 1000 milles
En auto ... ..	74.3%	13 %
En train ... ..	6.5%	22.6%
En avion ... ..	17.9%	65.2%



On a là, croyons-nous, une tranche de vie extrêmement intéressante d'un des milieux les plus industriels au Canada français: celui qui donne du travail, qui paie des taxes, qui s'occupe de ses œuvres autant par esprit de dévouement que pour être vu, pour se faire des relations, pour arriver. Elle a le profit en vue comme fin première. Elle n'agit pas toujours au mieux pour se le procurer; mais elle travaille, elle agit, elle se bat pour survivre. Et c'est d'elle que vient un des exemples de travail les plus intéressants. Elle a des problèmes de direction, d'adaptation, d'évolution auxquels s'intéressent la Chambre de Commerce de Montréal, la Chambre de Commerce de la province de Québec et la revue "Commerce", en particulier, comme aussi le Montreal Board of Trade dans une certaine mesure.